

Travail en réseau et apprentissage

L'Unité de formation professionnelle du Ceras¹ (UF) fête ses vingt ans. A cette occasion, une journée de réflexion et d'échanges se tiendra le 26 mai prochain. Au programme, des interventions de multiples acteurs issus des entreprises et services partenaires, ainsi que du monde politique, dont Jean Studer, Didier Berberat ou encore Elisabeth Baume-Schneider. Lorsqu'elle a ouvert ses portes, l'UF accueillait quatre élèves issus des classes du Centre IMC. Aujourd'hui ce sont plus de septante jeunes gens et jeunes filles qui sont suivis par l'UF, sur quatre sites (La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Delémont et Tavannes), couvrant ainsi l'ensemble de l'espace Bejune.

Plus d'infos sur www.ceras.ch
(comm/réd)

Ne l'appellez plus coach

Le Conseil d'Etat a engagé un délégué (et non un coach!) pour le programme de «redressement des finances et de la réforme de l'Etat». Le décret sur ce programme étant combattu par référendum, il ne peut donc pas entrer en vigueur pour l'instant. Le Conseil d'Etat est

«toutefois déterminé à aller de l'avant sans attendre, même de manière limitée». Chacun appréciera l'urgence avec laquelle le Conseil d'Etat applique son programme, ainsi que son sens de l'anticipation de la volonté populaire... (sl)

Ecole-familles



Le groupe de travail «Ecole-familles» s'est réuni pour la première fois le 18 mars dernier. Il prend le relais de la «commission école-familles» qui avait réalisé la brochure sobrement intitulée «document de référence»² et formulé un certain nombre de propositions³. La priorité du groupe: les devoirs. A ce stade, le DECS n'a pas prévu d'édicter une directive pour «harmoniser» les pratiques en ce domaine pour la prochaine rentrée. Le champ est donc libre! Les chefs du DECS

et du SEO⁴ rencontrent également les associations de parents parallèlement au travail de ce groupe. La prochaine séance est fixée au 27 mai. N'hésitez pas à transmettre vos remarques et propositions:

president@saen.ch. (sl)

HarmoS va coûter

Une matinée d'information et d'échanges sur l'accord HarmoS et la CSR a eu lieu le 27 mars dernier à l'Ecole technique du Locle. Cette rencontre fut très conviviale mais pas forcément très utile... En effet, les nombreuses incertitudes ainsi que l'absence de décisions dans bien des groupes de travail, empêchent actuellement d'avoir une vue d'ensemble du dossier. On regrette également que cette rencontre ait eu lieu si tardivement. Les groupes sont au travail depuis quelques mois et les travaux des uns peuvent en effet influencer sur ceux des autres. On espère donc que les remarques émises dans les ateliers seront reprises dans les groupes de travail. Reste la grande inconnue: comment arrivera-t-on à mettre en route tous ces changements sans argent supplémentaire? (cm/sl)

HarmoS est financé!



La générosité manifestée par la Banque cantonale neuchâteloise ces dernières semaines nous réjouit. Ne vient-elle pas d'annoncer qu'elle financerait pour quatre ans (1 mio) deux postes de professeurs (en géographie et en droit) à l'Université de Neuchâtel, laquelle souhaite créer un «pôle de compétence interfacultaire en aménagement, mobilité, urbanisme et environnement»? Comme pour tenter de nous réconcilier avec la noble corporation des banquiers, voilà qu'elle accepte de participer (50 sur 71 mio) au financement de la construction de *Microcity* (le bâtiment à l'origine du jeu de chaises musicales dont tout le monde s'est du reste désormais accommodé⁵). En mécène des institutions de formation, la BCN voudra peut-être faire un geste pour l'EON⁶, non? (sl)

¹ Centre régional d'apprentissages spécialisés

² www.rpn.ch → parents

³ Rapport «Relations Ecole-familles» du 29 avril 2005 sur www.saen.ch

⁴ Service de l'enseignement obligatoire

⁵ Cf. Pilotage des systèmes éducatifs et mécanismes de compensation, dans l'Educateur 3/2010.

⁶ Ecole obligatoire neuchâteloise

Intégration

Un groupe de travail «Intégration» a été constitué. Il doit «développer, en remplacement des pratiques actuelles, une authentique politique en matière d'intégration scolaire des élèves en situation de handicap, ce qui sous-tend également une réorganisation complète des acteurs concernés et de leurs ressources».

En effet, le Conseil d'Etat veut intégrer dans les établissements scolaires régionaux des élèves actuellement en école spécialisée, définir une nouvelle organisation des structures des écoles spécialisées et redéfinir le soutien pédagogique.

Par conséquent, ce groupe (composé de pas moins de 25 personnes!) est mandaté pour «conduire une réflexion sur les changements à apporter au système scolaire neuchâtelois [pour] intégrer dans l'école ordinaire une grande majorité des élèves actuellement scolarisés en école spécialisée. Les propositions du groupe de travail doivent permettre au canton de mettre en place une politique affirmée en matière d'intégration scolaire des élèves en situation de handicap pour la rentrée scolaire 2012».

Un «intervenant externe» rejoindra le groupe pour être le «garant de l'analyse indépendante ainsi que de la rédaction du rapport destiné au chef du DECS». A suivre. Plus d'infos sur www.saen.ch.

(sl)

Acte manqué

Or donc, la HE-Arc est à la recherche de 14 millions de francs, dont elle a besoin, mais qui n'apparaissent pas au budget.² Le chef du DECS est fâché... Mais qui était à la tête (c'est une façon de parler) du département en 2006, lorsque la planification a été établie? Mais oui! **Sylvie Perinjaquet**³.



Laquelle était mystérieusement injoignable par les journalistes qui souhaitaient l'entendre sur ce sujet⁴. Elle qui ne nous avait pourtant pas habitués à tant de discrétion (elle s'exprimait encore tout récemment sur les mésententes au sein du gouvernement neuchâtelois pour faire la leçon à ses successeurs) injoignable...

Détail amusant, 7 millions auraient dû être affectés au déménagement de l'Ecole d'ingénieurs du Locle à Neuchâtel. Un acte manqué? Peut-être l'ex-conseillère d'Etat s'était-elle vraiment fait imposer le site de Neuchâtel par ses homologues jurassien et bernois, mais

qu'au fond, elle voulait laisser «leur» école d'ingénieurs aux Loclois. Elle déclarait alors: «Même si je me suis parfois sentie écartelée entre cœur et raison, je ne voulais pas laisser croire certaines choses à la population.» Dans ce contexte, «les autres ont l'impression que vous lisez faux, alors qu'en réalité, vous avez un train d'avance⁵». Ou de retard...

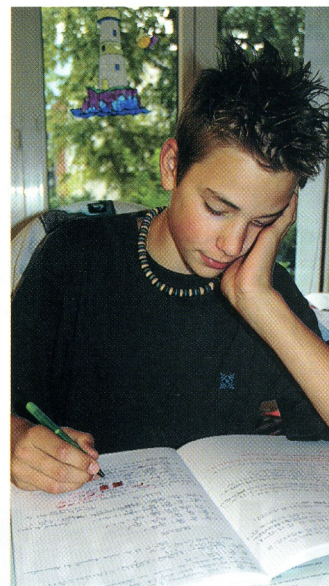
Au fait, où l'actuel chef trouvera-t-il la somme manquante? Si ça continue comme ça, la BCN va mettre la clé sous le paillason.

Mesures de lutte

Les syndicats d'enseignants neuchâtelois (SAEN et SSP-EN) ont organisé en mars dernier une consultation de leurs membres quant aux formes à privilégier pour la poursuite des luttes. Si, dans la situation actuelle, une minorité est prête à aller jusqu'à la grève pour résister aux atteintes aux conditions de travail et défendre la qualité de l'enseignement dispensé aux jeunes Neuchâtelois, près de 90% des réponses demandent aux syndicats de maintenir leurs efforts et de faire preuve de fermeté face au DECS. (pg)

Deux systèmes

Une question intéressante (au moins) a été posée dernièrement au Conseil d'Etat. «Concernant la dyslexie, la dysorthographe et la dyscal-



© Philippe Martin

culie, au niveau du secondaire II, il existe un arrêté qui stipule que sur la base d'un certificat médical, l'élève peut bénéficier d'un régime et d'un traitement spécial qui prennent en compte son handicap. Pour des raisons absolument obscures et mystérieuses, un tel arrêté n'existe pas au niveau du cycle obligatoire. Ce qui fait qu'au niveau du département, il y a comme deux politiques, deux manières différentes d'aborder une même problématique et nous nous interrogeons.⁶ Et nous avec. (sl)

¹ Département de l'éducation, de la culture et des sports

² L'Express-Impar du 9 avril 2010

³ Nom connu de la rédaction

⁴ Peut-être se sera-t-elle exprimée entre-temps. Les délais rédactionnels...

⁵ L'Express-Impar du 20 mai 2009

⁶ Marianne Ebel, PV de la session du Grand Conseil du 2 décembre 2009, p. 91.



Ces dernières semaines, la HEP alimente les discussions, quels que soient mes interlocuteurs. Quelles perspectives d'avenir pour la Haute école pédagogique de l'arc jurassien?

John Vuillaume

Un seul site pour la HEP?

La rumeur se fait insistante. Les trois cantons concernés chercheraient à concentrer les différentes plates-formes en un seul site. Delémont? Trop excentré. Bienne? Trop alémanique. La Chaux-de-Fonds? Trop haut. Neuchâtel? Trop peu de place.

Clapotis autour de notre HEP

Si le site unique est la condition *sine qua non* de la survie de notre HEP, la fixation de sa localisation ne devrait pas être insurmontable, la priorité étant le maintien d'une solide infrastructure de formation du corps enseignant dans l'arc jurassien. Est-ce important qu'une stagiaire bruntruite (habitante de Porrentruy) puisse à l'avenir continuer de se former dans l'arc jurassien, par exemple à Neuchâtel, plutôt qu'à Lausanne, Fribourg ou Genève?

Dissocier formations primaire et secondaire?

Un autre scénario est également régulièrement évoqué ces derniers temps. Celui d'une séparation entre formations primaire et secondaire. Les futur-e-s institutrices et instituteurs, fers de lance de la création d'une école romande, ne fréquenteraient plus qu'un seul institut de formation en Suisse romande, qui pourrait trouver place sur le campus lausannois. Cette solution apparaît comme celle à même de mettre enfin sur pied cette école romande que

nous appelons depuis de nombreuses années de nos vœux en lui conférant une véritable identité, humainement des plus concrètes.

Les futur-e-s enseignant-e-s du secondaire I et II resteraient quant à eux plus étroitement attaché-e-s à leur université respective (Neuchâtel, Fribourg, Lausanne ou Genève), même pendant leur année de stage.

Cette option aurait le mérite de recentrer la formation sur les connaissances. C'est en effet rarement l'aspect «animation pédagogique» qui pose problème lors des stages dans le secondaire I et II, mais un niveau de connaissances scientifiques qui laisse parfois à désirer.

Notre HEP victime de la tourmente financière neuchâteloise?

Les difficultés financières structurelles, et donc persistantes, de l'Etat de Neuchâtel contraignent le département de l'Education à trouver toutes les années de nouvelles mesures d'économies. L'école obligatoire a été essorée depuis de longues années et plus aucune économie d'envergure n'est envisageable à ce niveau, au contraire; de nouveaux moyens financiers seront mobilisés dans le cadre de l'introduction d'Har-moS dans notre canton.

Le secondaire II et la formation professionnelle en école sont des secteurs qui connaissent actuellement les affres des mesures d'économies.

Concernant les hautes écoles, l'Université devrait traverser la tourmente sans grands dommages. Elle coûte certes 50 millions par année au canton mais rapporte beaucoup plus sur un plan strictement financier, mais pas seulement. L'existence d'une université est fondamentale pour les régions jurassiennes. Dans notre société de la connaissance, sa disparition, ou même son affaiblissement, conduirait à une périphérisation accélérée de l'arc jurassien et à une désertification humaine programmée.

L'intérêt stratégique des autres hautes écoles sises dans notre canton est généralement moindre. Si mes chiffres sont bons, la HEP coûte à peu près 11 millions de francs par année au canton de Neuchâtel. Il y a malheureusement fort à parier que le département étudie sérieusement les possibilités de diminuer cette somme. ●